

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE2239

présenté par

M. Benoit, M. Albertini, M. Alfandari, M. Batut, Mme Bellamy, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, Mme Félicie Gérard, M. Gernigon, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers, M. Vincendet et Mme Violland

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Art. L. 1 A – Les fonctions premières de l'agriculture sont : la fonction nourricière, la production d'énergie, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, l'aménagement du territoire et de la ruralité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de rappeler les fonctions premières de l'agriculture: la fonction nourricière, la production d'énergie, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, l'aménagement du territoire et de la ruralité.